
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse du salaire minimum : l'effort doit être plus soutenu

Sherbrooke, 20 décembre 2012- En cette période de réjouissances, Illusion-Emploi se demande comment les bas salariés qui attendent fébrilement l'annonce de la hausse du salaire minimum auront le cœur à la joie.

Le nouveau taux du salaire minimum régulier, ainsi que celui de l'industrie de la confection passera de 9,90 \$ à 10,15 \$, ce qui représente une augmentation de 0,25 \$. Pour les employéEs à pourboire, l'augmentation sera de 0,20 \$. Le taux actuel passera donc de 8,55 \$ à 8,75 \$

Le gouvernement libéral avait appliqué trois consécutives de 0,50 \$ en 2008, 2009 et 2010, suite aux trois campagnes menées par le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté et de la Marche mondiale des femmes. Par la suite, il avait appliqué une hausse de 0,15 \$ en 2011 et de 0,25 \$ en 2012 faisant ainsi reculer les efforts des autres années.

Le nouveau gouvernement québécois récemment élu va dans le même sens en annonçant la hausse prévue qui sera applicable au 1^{er} mai 2013 et nous montre ses couleurs. Devrons-nous chausser nos souliers et descendre sur la colline parlementaire à Québec pour lui rappeler les difficultés que vivent constamment les bas salariés?

Ce maigre 0,25 \$ aura quel poids face aux nombreuses hausses (nourriture, transport, taxe santé, hydro et tout le reste). Un fait demeure préoccupant depuis plusieurs années, concernant les bas salariés. Leur pouvoir d'achat ne cesse de diminuer et ils doivent de plus en plus composer avec un endettement et le recours aux services d'aide (friperie, panier de Noël et service de dépannage alimentaire, fourniture scolaire, article de sport, jouet de Noël, etc.) Tout cela en étant dépendant de la charité et des dons.

Nous considérons qu'une personne qui travaille 40 heures par semaine doit avec son revenu de travail, atteindre le seuil de faible revenu de Statistique Canada avant impôts pour une personne seule. En mai 2012, le taux général du salaire minimum aurait dû être de 11,20 \$. En travaillant 40 heures par semaine, une personne au salaire minimum se retrouve sous le seuil de faible revenu, donc un travailleur ou une travailleuses pauvre...

Manon Brunelle mentionne :« Le Québec doit se démarquer et prendre exemple sur d'autres provinces canadiennes qui ont pris des mesures importantes au cours des dernières années pour augmenter leur salaire minimum et ne plus être en queue de peloton. Il est nécessaire que le Québec emboîte le pas aux autres provinces canadiennes et poursuive l'effort consenti. Encore plus en tant que province où tous les partis de l'Assemblée nationale ont voté unanimement en 2002 une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

-30-

Renseignements :

Manon Brunelle, Illusion-Emploi de l'Estrie 819-569-9993 ou 819-565-0357